

LOPMI

PROTOCOLE GN



DES MESURES HISTORIQUES OBTENUES SUITE AUX NÉGOCIATIONS POUR LES PERSONNELS CIVILS

Le protocole GN a été signé le 9 mars 2022 par le Ministre et les représentants des personnels :

→ ISS PAT (montants bruts) : 120 € en 2023, (+40 €) soit 160 € en 2025, (+40 €) soit 200 € en 2027

→ Requalifications catégorielles et valorisations de l'engagement et des compétences

	2022	2023	2024
SA	28	28	29
ATT	12		
CST	27	27	26
IST	3	2	2
ISIC	2	2	2

- repyramidage de C en B et de B en A
- attribution de 3000 points de NBI supplémentaires pour les postes à responsabilité et à fortes sujétions ;
- créations de 13 emplois de CAIOM (5 en 2022, 4 en 2023 et 4 en 2024) et 15 emplois d'APST (5 par an pendant trois ans).

→ Assistants d'enquête : une nouvelle fonction valorisée

→ Substitution de postes

→ Revalorisation de la prestation complémentaire de santé en 2024

→ Augmentation de la prise en charge des dépenses d'alimentation (passage de 15 € à 17,5 €)

→ Renforcement de l'offre de garde d'enfant

Avec ALLIANCE PN PATS, ensemble plus unis, ensemble plus forts, pour valoriser vos métiers

Le Bureau National, le 9/03/22